

VII

6 Février 1745.

Monsieur,

On me mande de Paris qu'on attend au Conseil votre avis pour nous accorder l'arrêt que nous sollicitons au sujet de la police et l'ordre qui doit régner parmy les ouvriers de notre manufacture. Considérez je vous supplie, que c'est un arrêt de justice et tel enfin que le Conseil en a rendu mille fois pour différentes verreries, et tout récemment en faveur de celle de Sèvres. Nos ouvriers, et généralement tous ceux qu'on emploie dans ce genre de travail, étant une espèce de gens difficiles à gouverner et même un peu féroces, il est nécessaire qu'il y ait contre eux des loix qui puissent les intimider, sans quoy les maîtres de verreries se trouveroient tous les jours dans le cas de se plaindre et souvent dans celuy d'être ruinés.

Nous essayons, Monsieur, actuellement une perte bien considérable. M. Hue vous a sans doute mandé que notre four étoit éteint parce qu'on a jugé à propos de nous laisser manquer de charbon. Après avoir fait dresser un procès-verbal du refus qu'on nous a fait d'une équipe qui se trouvoit encore au dessous du port de Roanne, nous avons été contraints de suspendre nos travaux et de nous pourvoir au Conseil.

Oseroi-je donc, Monsieur, solliciter votre avis dans un tems où il nous est plus nécessaire que jamais, nous trouvant aujourd'hui dans la nécessité de payer l'oisiveté de nos ouvriers et même de les retenir à force d'argent.